

La décharge de 3h, une première étape insuffisante à l'application chaotique

Une amélioration, certes insuffisante, mais à mettre à l'acquis de l'action syndicale contre la désastreuse réforme de la formation des maîtres.

La réforme de la formation des maîtres de 2009 reste l'un des symboles de la politique de destruction du Service public d'éducation du précédent Gouvernement : *stagiaires utilisés comme moyens d'enseignement dans le cadre de la réduction du nombre de fonctionnaires, conception du métier se résumant à la reproduction de bonnes pratiques, désengagement de l'Etat employeur qui transfère la formation de ses fonctionnaires aux universités.*

Les actions à l'initiative du SNES et de la FSU ont permis à la profession d'exprimer massivement son opposition à cette réforme faisant de cette question un enjeu politique majeur. Le nouveau pouvoir ne pouvait l'ignorer. Le nouveau Ministre de l'Education nationale a pris l'engagement de remettre à plat la réforme et a pris comme mesure immédiate l'attribution d'une décharge d'un 1/6ème de service (circulaire du 3 juillet) correspondant à une journée hebdomadaire pour la formation. Pour le

SNES-FSU, cette mesure transitoire est insuffisante et ne peut être qu'une première étape : *elle n'allège pas suffisamment la charge de travail des stagiaires, qui ne peuvent donc pas se consacrer réellement à leur formation professionnelle.*

Un pilotage rectoral pernicieux dans le but d'imposer davantage d'heures supplémentaires.

De surcroît, dans l'académie de Versailles le Recteur a rendu l'application de la décharge plus que chaotique. Une circulaire rectorale en date du 21 juin s'exonère du cadre fixé par le Ministre en subordonnant la quotité de service des stagiaires aux besoins du service appréciés par le chef d'établissement. Le SNES Versailles a dénoncé fin juin et en juillet à plusieurs reprises auprès du Rectorat la latitude ainsi laissée aux chefs d'établissement, a exigé que des consignes claires soient données et que tous les supports stagiaires tiennent compte de la décharge. Le Rectorat a alors oscillé entre incapacité de répondre, atermoiements et même mensonge en affirmant que les supports tenaient compte des décharges !

Ainsi à la rentrée 15 % environ des stagiaires se sont vus confier des services ne respectant pas la décharge. Le SNES est à nouveau intervenu. Il a obtenu que des consignes écrites claires soient transmises au plus vite aux chefs d'établissement et que des mesures soient prises pour que la décharge soit respectée.

Vigilance

Le SNES a condamné les conséquences de ce pilotage rectoral irresponsable : désorganisation des services à la rentrée, heures supplémentaires imposées aux collègues, BMP non anticipés et non pourvus sans compter une entrée dans le métier très inconfortable pour les stagiaires. Nous continuons d'intervenir et vous appelons à alerter la section académique pour toute situation anormale.

Loin de cette mesure transitoire, insuffisante et insatisfaisante, le SNES-FSU continue d'exiger une véritable année de stage avec 1/3 de service et 2/3 de formation, permettant un aller-retour entre théorie et pratique dans le cadre des IUFM rénovés et transformés.

CLES et C2i2e : des clarifications mais insuffisantes

La disparition des conditions d'équivalence et de dispense des CLES et C2i2e du site du Ministère pendant les vacances a inquiété de nombreux stagiaires qui en juillet pensaient les avoir validées par équivalence. Le SNES et la FSU sont intervenus auprès du Ministère pour obtenir une clarification de la situation. Le Ministère a alors rétabli en partie les dispenses et équivalences (publication sur le site du Ministère).

Autre sujet d'inquiétude : dans de nombreuses académies les formations sont très coûteuses pour obtenir ces certifications : jusqu'à 300 euros.

Le SNES et la FSU sont intervenus pour rappeler que la formation des stagiaires doit être intégralement assurée par l'employeur (l'Etat). Le Ministère s'est engagé à réaffirmer auprès des Recteurs la gratuité des formations aux CLES et C2i2e. C'est un minimum

mais ce n'est pas suffisant.

Nous invitons tous les stagiaires ayant des questions, rencontrant des problèmes à contacter la section académique du SNES. En aucun cas le stagiaire n'a à avancer les sommes engagées.

Aucun problème n'est réglé

Si des clarifications s'imposaient, elles n'ont réglé aucun problème sur le fond. Pour les stagiaires qui n'ont pas ces équivalences, soit la plupart, la situation reste injuste.

Ceux-ci devront donc obligatoirement suivre les formations organisées par le rectorat pour obtenir les certificats d'ici la fin de l'année scolaire. Sachant que leur décharge n'est que de 3 heures par semaine, ces formations se feront en plus (ou en lieu et place, faute de temps) des formations didac-

tiques et pédagogiques, sans certitude d'avoir la certification ! C'est donc la double peine pour eux.

Pour les étudiants qui préparent les concours actuellement le même problème se posera à nouveau l'an prochain, puisqu'il est juste reporté d'un an.

Le SNES et la FSU continuent d'exiger l'abrogation du CLES et du C2i2e :

Depuis 2009, date à laquelle ces certifications ont été exigées, le SNES et la FSU exigent leur abrogation. L'exigence d'un master est suffisante. Les universités doivent avoir les moyens de proposer des enseignements de LV et d'informatique à la hauteur des exigences du master. Ce n'est pas aux candidats au concours de faire les frais d'un retard historique en la matière. Au moment où la crise de recrutement est dramatique, ces exigences sont un obstacle supplémentaire qu'il faut